



**AVIS DE PROMULGATION  
RÈGLEMENT # 530-2022**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière-trésorière de la municipalité que, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 11 juillet 2022, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no. 530-2022

**RÈGLEMENT 530-2022 :**

- Abroge et remplace le règlement no 440-2012 relatif au mode de remboursement d'une dépense occasionnée à un membre du conseil ou un employé pour le compte de la Municipalité La Guadeloupe.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1 - Avis de motion : 20 juin 2022
- 2 - Dépôt du projet de règlement : 20 juin 2022
- 3 - Adoption du règlement : 11 juillet 2022
- 4 - Avis de promulgation : 13 juillet 2022

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à La Guadeloupe ce 13<sup>e</sup> jour de juillet 2022

Christiane Lacroix, directrice générale & greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Christiane Lacroix, directrice générale & greffière-trésorière de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 371, 19<sup>e</sup> Avenue, La Guadeloupe G0M 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 13 juillet 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13<sup>e</sup> jour de juillet 2022.

Christiane Lacroix, directrice générale & greffière-trésorière